



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION FUTSAL - PV n°01 du 05 août 2026

Réunion en consultation électronique

Membres présents : MM. Bonnet Franck - GAUVIN Francis - GUIGNARD Benoit - JACQUET Frédéric - LAMARQUE Dominique

Ordre du Jour :

- Confection des poules
- Questions diverses

Courrier des clubs :

- Courriel de Aiffres/Fors/Prahecq : après étude, la commission ne peut donner suite à cette demande.
- Pour donner suite aux diverses modifications, la commission entérine une poule de dix équipes en D1 et dix équipes en D2 pour un championnat sur toute la saison. Elle répartit les autres équipes en trois poules de brassage loisir en match aller-retour pour la première phase.

Division 1	Division 2
FOC Vouilletais (1)	FOC Vouilletais (2)
St Varent Pierregeay (1)	St Varent Pierregeay (2)
FC Boutonnais (1)	ASPTT Niort Bessines
ES Niort 1919 (2)	CRENSOA
Gatifoot (1)	L'Absie Largeasse (1)
Thouars Foot 79	Le Tallud (1)
ES AFP (1)	Dragon Niortais
Futsal RVO (1)	Tys Futsal (1)
Ex-Tension Futsal Echiré	Haut Val de Sèvre 94
Avenir 79 (1)	FC Autize (1)





DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



Brassage A	Brassage B	Brassage C
Vrère St Léger de Montbrun	Futsal RVO (3)	Niort Souché
Tys Futsal (2)	Parthenay/Viennay	ES AFP (2)
FC Sud Gâtine	Champdeniers Pamplie	ES Niort 1919 (3)
Futsal RVO (2)	Avenir 79 (2)	Kefilm (1)
St Jean Missé	FC Autize (2)	Val de Boutonne 79 (1)
Le Tallud (2)	Ex-Tension Futsal Echiré (2)	

Des arbitres seront désignés en priorité sur les rencontres de D1 puis de D2 suivant disponibilité.

Les frais pour la poule de D1, dont la mesure où l'ensemble des clubs de la poule fournira un mandat sépa, le district procèdera au prélèvement des frais et aux paiements des arbitres.

Les frais des arbitres pour la D2 et autres divisions restent inchangés : à savoir 20€ plus les frais kilométriques, règlement sur place comme les saisons précédentes.

Petit rappel :

Le terrain doit être éclairé et disponible 45 min avant l'heure prévue de début de rencontre et ce afin d'effectuer les contrôles des filets et des marquages au sol.

Le club recevant doit effectuer le marquage du terrain.

Table et feuille de marque, tableau plus carton temps mort pour les clubs de D1 avec un dirigeant pour la gestion.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions.

Le secrétaire de séance,

Francis GALVIN

